

Compte-rendu de la négociation

sur le télétravail

du 4/11/2021

Participants :

M. Bertrand COMBES – DGS

Mme Nicole TOVAGLIARI – DRH

M. Christophe DOLADILLE – représentant du personnel, membre du CHSCT – syndicat UNSA

M. François MASVIDAL – représentante du personnel, membre du CHSCT – syndicat CGT

Mme TOVAGLIARI introduit la réunion en rappelant le cadre règlementaire de cette réunion :

La mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a fait l'objet d'un accord du ministre de la Transformation et de la Fonction Publique avec les organisations syndicales en juillet 2021. Cet accord donne un cadre pour cette modalité de travail et sert désormais comme point d'appui à la négociation de proximité. Il prévoit également que tous les employeurs publics doivent engager des négociations d'ici le 31 décembre 2021 sur cette modalité de travail.

M. COMBES poursuit en précisant que l'expérience récente du télétravail liée aux contraintes sanitaires au sein des différents services de la ville et du CCAS, n'a pas été concluante pour nombre de services. Il souligne d'autres effets négatifs :

- en multipliant les connexions internet, il demeure un risque important sur la sécurité de notre système informatique,

- et un constat : un certain nombre d'agents, sans aucun doute pas prêt à cette forme de travail, ont confondu télétravail et congés.

Mme TOVAGLIARI précise que pendant cette période de télétravail, une certaine confusion de compréhension du dispositif a pu apparaître entre les agents en télétravail, les agents (vulnérables) en autorisation spéciale d'absence de droit, les agents en arrêt de travail pour Covid ou pour cas contact et les agents en congé.

M. DOLADILLE souligne que le télétravail n'est en effet pas une obligation mais il appartient aux responsables de service d'apprécier la nécessité ou non de cette forme de travail au sein de leur service. Il estime que si certains n'assurent pas le télétravail dans les règles, il convient de suspendre. Si des résultats négatifs ont été constatés cela peut s'expliquer également dans l'urgence de la situation, mais maintenant la collectivité peut définir un cadre qui permet de palier à ces effets négatifs. Il regrette qu'en raison de certaines situations problématiques qui pourraient être gérées par l'encadrement, on en vienne à refuser le télétravail pour d'autres.

Il demande (demande relayée également par M MASVIDAL) s'il est envisagé au moins une journée par semaine de télétravail.

M. COMBES confirme en effet que pour certaines directions et certains services comme la DRH, les finances, le juridique, l'éducation, le télétravail a été très satisfaisant et a permis d'assurer les missions essentielles (ex la paie) mais de manière générale le résultat n'est pas concluant. Il termine en précisant que le télétravail n'est à ce jour, pas envisagé.

M MASVIDAL regrette cette décision et informe que les agents de son service étaient favorables au télétravail.

M DOLADILLE souligne que plusieurs structures mettent en place le télétravail, même la CCSC l'a récemment instauré depuis Octobre 2021.

M MASVIDAL confirme qu'il s'agit d'une tendance générale et conclut que la ville va à rebours des évolutions du travail.

M DOLADILLE informe qu'il va à nouveau interpeler M Le Maire sur cette question.

La Directrice des Ressources Humaines,

Nicole TOVAGLIARI